

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVELE CAREMIBAUT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2020_181

L'an deux mille vingt, le 7 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation du 30 novembre 2020, conformément à la loi.

OBJET :

*Réponse à l'Appel à
Projet « Projet
Alimentaire Territorial »*

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Président
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 44

Suppléant présent : 0

Procurations : 8

Nombre de votants : 52

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Luc FOUTRY
Sylvain PEREZ, procuration à Arnaud HOTTIN
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET
Marie ENJALBERT, PROCURATION à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Yves LEFEBVRE, procuration à Frédéric PRADALIER

Secrétaire de Séance : Vincent LAVALLEZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 7 décembre 2020

Délibération CC_2020_181

Réponse à l'Appel à Projet « Projet Alimentaire Territorial »

Le Conseil Communautaire,

Considérant la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), créant les projets alimentaires territoriaux ;

Considérant les différentes dimensions que revêtent les projets alimentaires territoriaux pour pouvoir répondre à l'enjeu d'ancrage territorial à savoir :

- Une dimension économique au travers de la structuration et consolidation des filières dans les territoires, du rapprochement de l'offre et de la demande, du maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, de la contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
- Une dimension environnementale au travers du développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Une dimension sociale au travers de l'éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine.

Considérant l'appel à projet du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation dans son volet A soutien à la création de Projets Alimentaires Territoriaux « émergents » dont la date limite de dépôt annoncée est le 15 janvier 2021.

Considérant l'opportunité du dispositif Projet Alimentaire Territorial dans son volet soutien aux projets émergents pour engager la Pévèle Carembault dans une politique alimentation ambitieuse et lui permettre à terme de mobiliser les différents dispositifs d'accompagnement ;

Considérant la nécessité de réaliser un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et d'identifier les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire dans la phase d'émergence du Projet Alimentaire Territorial qui seront à confirmer durant la phase de diagnostic.

Considérant que l'émergence du PAT Pévèle Carembault devra s'appuyer sur un diagnostic partagé de l'alimentation avec les différents acteurs locaux autour de 4 axes pré-identifiés :

1. Développer l'éducation à une alimentation locale, saine et soucieuse de lutter contre les gaspillages alimentaires ;
2. Assurer une alimentation collective s'appuyant sur une production locale de qualité ;
3. Promouvoir les différentes formes de circuits courts et la consommation locale ;
4. Encourager une production locale de qualité et respectueuse de l'environnement

Considérant la création de la commission projet alimentation ayant comme mission de piloter l'émergence du Projet Alimentaire Territorial de la Pévèle Carembault.

Où l'exposé de son Président,

DECIDE (par 52 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 52 VOTANTS)

- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces permettant à la Pévèle Carembault de candidater à l'Appel à Projet Projets Alimentaires Territoriaux

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président
Luc FOUTRY

